

- Ce document a été élaboré par le groupement d'études composé de :
- Rémi Grovel, Forêt Énergie Ressources, coordinateur de l'ouvrage ;
- François Pasquier, entreprise Sundgaubois, Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT), Vice-président forêt;
- Tammouz Eñaut Helou, Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT), chargé des travaux et services forestiers;
- Didier Barthelet, Association Pro-Forêt Franche-Comté (réseau Entrepreneurs Des Territoires):
- Eric Boittin, Cabinet Coudert.
- Ont également participé au comité technique de suivi :
- ADEME : Caroline Rantien ;
- Biomasse Normandie : Stéphane Cousin ;
- Centre National de la Propriété Forestière (CNPF / IDF) : Alice Gauthier ;
- FCBA (Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement) :
 Philippe Monchaux et Maryse Bigot ;

- Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) : Nolwenn Marchand,
 Amélie Grivet ;
- Office National des Forêts (ONF) : Didier Pischedda ;
- Fédération Nationale du Bois (FNB) : Nicolas Douzain-Didier ;
- IRSTEA (Grenoble et Clermont Ferrand) : Christophe Chauvin, Marie Taverne ;
- Comité Interprofessionnel du Bois Energie (CIBE) : Serge Defaye ;
- AMORCE (association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur) : André Laurent, Delphine Bellanger;
- Forestiers Privés de France : Luc Bouvarel.